

CAHIER DES CHARGES

 [Guide d'utilisation](#)

1. Actualisation

Etabli le :

Par :

Remplace la version du :

Motif d'actualisation : Succession du Chef de Service d'urologie

2. Identification du poste

Unité de gestion / Département : Département de chirurgie

Unité de base / Service : Service d'Urologie

Unité fonctionnelle :

Intitulé du poste dans l'entité :

N° emploi-type :

Libellé : Médecin Chef-fe de service et Professeur-e ordinaire

Chaîne :

Niveau :

3. Mission générale du poste (description succincte)

1. Diriger, organiser et assurer le développement de toutes les activités typiques d'un Service d'urologie universitaire
2. Assurer les missions de soins, renforcer l'expertise et la qualité des missions cliniques/prestations de service tout en développant des collaborations et synergies multidisciplinaires et interinstitutionnelles en lien avec le plan stratégique du CHUV
3. Assurer et conduire les missions de formation prégraduée (selon les besoins FBM), postgraduée (centre de formation ISFM cat. A1) et continue, dans le domaine de la discipline, en étant le responsable officiel de ladite discipline
4. Fédérer, conduire et développer les missions de recherche clinique et académique de haut niveau, financée par des fonds externes expertisés et publiées dans des journaux scientifiques de qualité
5. Garantir une relève médicale et scientifique de qualité, consolider le rayonnement du domaine clinique et académique tant à l'interne qu'à l'externe et collaborer avec les hôpitaux de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) et des cantons voisins

4. Conduite : ETP directement subordonné-s

Cf. Organigramme

Non

Oui :

5. Mode de remplacement prévu, en cas d'absence du titulaire

Non

Oui : Médecin adjoint remplaçant

6. Missions et activités	
1. Diriger, organiser et assurer le développement de toutes les activités typiques d'un Service d'urologie universitaire	20%
Définir et adapter les missions du service en fonction des directives institutionnelles et des allocations budgétaires	
Participer aux axes de développement et au plan stratégique de l'institution	
Veiller au respect du budget du service	
Maintenir l'esprit de team tout en favorisant le développement des collaborateurs (cahier des charges, plan de formation, évaluations régulières...)	
Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un plan de développement du service - Existence d'un plan de relève mis à jour - Suivi et analyse des indicateurs des tableaux de bord hospitaliers pour le service - Nombre et pourcentage de collaborateurs ayant été évalués et ayant un cahier des charges et un plan de formation - Existence d'un plan de continuité d'activité, de gestion des risques et d'un manuel qualité mis à jour - Respect du budget - Satisfaction des collaborateurs 	
2. Assurer les missions de soins, renforcer l'expertise et la qualité des missions cliniques/prestations de service tout en développant des collaborations et synergies multidisciplinaires et interinstitutionnelles en lien avec le plan stratégique du CHUV	30%
Organiser la prise en charge des patients en coordination avec les autres services du Département de Chirurgie, les autres partenaires de soins du CHUV et du canton de Vaud, afin d'optimiser la continuité et l'efficacité des soins	
Définir les mesures diagnostiques et thérapeutiques adéquates en fonction de l'état de l'art et de la spécialité au plan national et international, dans le respect des bonnes pratiques cliniques (guidelines)	
S'assurer avec les collaborateurs directs de la qualité des prestations en fonction des critères définis par les sociétés savantes et la Société Suisse d'Urologie (Swiss Urology). Tenue des registres nationaux	
Veiller au respect des règles de déontologie médicale et respecter le droit des patients. Colloque mortalité-morbidité	
Encadrer l'équipe médico-infirmière selon les critères définis ci-dessus.	
Assurer une documentation adéquate de la prise en charge clinique	
Veiller à ce que les prestations fournies soient documentées dans les délais pour assurer une facturation exhaustive	
-Veiller à la bonne information et à la bonne collaboration avec les intervenants internes et externes (médecins traitants, hôpitaux externes)	
- Assurer la gestion des plaintes ainsi que des faits graves survenant dans le service	
Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Suivi et analyse des indicateurs des tableaux de bords hospitaliers et de gouvernance clinique - Analyse des données RECI - Analyse des résultats des enquêtes de satisfaction des patients - Réponse aux règles institutionnelles définies par la direction 	
3. Assurer et conduire les missions de formation prégraduée (selon les besoins FBM), postgraduée (centre de formation ISFM cat. A1) et continue, dans le domaine de la discipline, en étant le responsable officiel de ladite discipline	20%
Définir et organiser l'enseignement de l'urologie en lien avec les projets de réforme de la FBM-UNIL	
Actualiser les connaissances en fonction des développements de la spécialité. Remplir les exigences de la formation	

post-graduée et de la formation continue de la Société Suisse d'Urologie et de l'ISFM

Maintenir l'esprit de compagnonnage au sein du service. Optimiser les critères de l'enquête de satisfaction des assistants et des chefs de clinique

Elaborer des supports de cours et d'enseignement

Lors de son premier mandat, l'enseignant-e est soumis-e à une période probatoire de 4 ans (exception : la nomination suite à une promotion ou une titularisation). Etant donné que son évaluation par le Décanat aura lieu au début de la 3e année, elle/il devra s'assurer que son enseignement soit évalué par les étudiants au moins 1 fois pendant les 2 premières années. Pour les mandats suivants (d'une durée de 6 ans), son évaluation par le Décanat aura lieu au début de la 5e année et l'enseignant-e devra s'assurer que son enseignement soit évalué par les étudiants au moins 1 fois pendant les 4 premières années

Directives du Décanat de la Faculté de Biologie et de Médecine :

Les professeurs-es ordinaires et associés-es rattachés-es à la Section des sciences cliniques prennent par à l'enseignement pré-gradué de la Faculté selon les besoins du Service, de l'Ecole de Médecine et de l'Ecole de biologie. Elles/ils participent jusqu'à concurrence de 50 heures effectives par an à l'enseignement structuré (cours ex cathedra, enseignement en petits groupes, etc.) et à la direction de travaux de maîtrise. Elles/ils peuvent être amenés-es à participer à des tâches d'organisation de l'enseignement.

Elles/ils peuvent être sollicités-es par l'Ecole doctorale pour la direction de thèses, la participation à des comités/jurys de thèse ainsi qu'à des programmes doctoraux.

Elles/ils contribuent à la formation post-graduée.

Processus d'évaluation qualité de l'enseignement :

L'enseignant-e fait l'objet d'un processus d'évaluation individuelle au moins une fois lors d'un mandat de six ans, reposant sur plusieurs critères :

- Compétences pédagogiques ;
- Adéquation des objectifs et du programme d'enseignement avec les objectifs fixés par les Ecoles (pour l'enseignement pré-gradué en médecine : avec le "Swiss Catalogue of Learning Objectives of Undergraduate Medical Training" et avec le nouveau catalogue des objectifs d'enseignement "Profiles") ;
- Qualité des supports de cours/supports d'apprentissage ("textbooks", articles) ;
- Satisfaction des étudiants et autres participants aux cours

4. Fédérer, conduire et développer les missions de recherche clinique et académique de haut niveau, financée par des fonds externes expertisés et publiées dans des journaux scientifiques de qualité

20%

Définir les axes de recherche clinique et fondamentale du service en accord avec les collaborateurs concernés

Favoriser le développement d'une unité de recherche translationnelle

Soutenir les collaborateurs qui se destinent à une carrière académique et faciliter les conditions cadres nécessaires à leur développement

Favoriser le développement de projets nationaux et internationaux

5. Garantir une relève médicale et scientifique de qualité, consolider le rayonnement du domaine clinique et académique tant à l'interne qu'à l'externe et collaborer avec les hôpitaux de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) et des cantons voisins

10%

Etablir et mettre régulièrement à jour le projet de service en collaboration avec les collaborateurs concernés

Favoriser le développement du service au sein de son Unité de Gestion et de l'institution

Favoriser des relations extérieures de qualité avec les autres services d'urologie et les urologues des hôpitaux régionaux et de la ville

Favoriser une relève de qualité

Critères d'évaluation

- Nombre de conventions de collaboration internes et externes
- Plan de communication mis à jour (rapports annuels, site Internet, autres documents de communication)

7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées au titulaire
8. Exigences requises
8.1. Formation de base
Titre

Diplôme fédéral de médecin (ou reconnaissance Mebeko obligatoire), MD ou MD-PhD

-
- Exigé
-
-
- Souhaité

Spécialiste ISFM en urologie, avec formation approfondie en urologie opératoire (ou reconnaissances MEBEKO obligatoires)

-
- Exigé
-
-
- Souhaité

8.2. Formation complémentaire
Titre

 Spécialiste en Urologie opératoire
 Compétences managériales reconnues et certifiées dans la conduite et la gestion d'une équipe nombreuse/multisites et expérience approfondie en gestion de projets

-
- Exigé
-
-
- Souhaité

Bonne connaissance du français (LM ou minimum B2, C1 idéal) ou capacité à l'acquérir rapidement

-
- Exigé
-
-
- Souhaité

8.3. Expérience professionnelle
Domaine
Nbre d'années

 Médecin cadre dans un service d'un hôpital universitaire ou équivalent, avec gestion d'une unité hospitalière ou d'un service
 Expérience confirmée en chirurgie urologique (endoscopie, chirurgie ouverte et robotique)

10 ans

 Connaissance et expertise académiques de rang professoral avec pratique confirmée en matière d'enseignement pré et postgrade
 Capacité à mettre sur pied des programmes de recherche clinique, soutenus par des fonds externes expertisés

5 ans

8.4. Connaissances et capacités particulières
Domaine

Spécialiste dans le domaine de la prostate en tous types de diagnostics et maîtrisant l'ensemble des stratégies de traitements, expérience clinique étendue (robot, thérapie focale, biopsie fusion image)

-
- Exigé
-
-
- Souhaité

Recherche de haut niveau sur le cancer de la prostate (collaborations internationales)

-
- Exigé
-
-
- Souhaité

9. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)

10. Signatures

L'autorité d'engagement.

Date : Nom et prénom :

Signature :

L'autorité fonctionnelle.

Date : Nom et prénom :

Signature :

Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.

Date : Nom et prénom : Signature :



Le **CAHIER DES CHARGES** permet de définir le contenu du poste au travers de :

- la mission générale du poste ;
- la conduite ;
- le mode de remplacement prévu ;
- les missions et activités ;
- les tâches particulières attribuées au titulaire ;
- la formation requise ;
- l'expérience souhaitée ;
- les connaissances et capacités particulières ;
- les astreintes particulières.

Les responsabilités attribuées à un poste sont permanentes. Sur délégation de l'autorité d'engagement, il appartient au/à la responsable direct-e de s'assurer :

- qu'un cahier des charges du poste existe ;
- qu'il décrive le poste tel qu'il est dans la réalité ;
- qu'il soit modifié et adapté en fonction de l'évolution du poste et des changements dans l'organisation de l'entité.







Par sa signature, l'autorité d'engagement valide la raison d'être du poste au regard des missions de l'entité, ainsi que le contenu, les exigences et attentes qui en découlent.

Le/la titulaire, par sa signature, atteste avoir pris connaissance du contenu du poste pour lequel il/elle a été recruté-e ou dans lequel il/elle est engagé-e. Il/elle s'engage ainsi à assurer les missions décrites et peut être amené-e à effectuer d'autres tâches, en principe ponctuellement, selon les besoins du service et les demandes de ses supérieurs.

Toute modification du cahier des charges doit être soumise à l'approbation de l'autorité d'engagement.



Saisie et impression des informations

- Le document est protégé contre les modifications, à l'exception des champs de formulaire
- Pour se déplacer d'un champ à l'autre, utiliser les flèches du clavier     ou la souris
- Pour la saisie d'une date, respecter le format jj.mm.aa
- Tous les champs comportent une aide ou une remarque accessible par la touche clavier **F1**
- Chaque mission du poste inscrite à la rubrique 3 se reporte automatiquement dans le champ de la rubrique 6 approprié dès lors que vous poursuivez la saisie dans le champ suivant avec les touches  ou 
- Sélection pour l'impression complète du formulaire (excepté cette page) : 